



Déclaration liminaire

intersyndicale CTL DRFIP Nord du 19 janvier 2012

Ce premier Comité Technique Local après les élections professionnelles d'octobre 2011 aborde malheureusement, une nouvelle fois, les suppressions d'emplois.

Nouvelles règles de fonctionnement des CT certes, mais continuité dans les propositions. Cette année, vous passez la barre des 1000 suppressions d'emplois sur 2 quinquennats.

Notre présence aujourd'hui, ce sera l'occasion une nouvelle fois de dénoncer cette casse du service public, l'abandon de nos missions, la dégradation des conditions de travail ; Et soyez convaincus que l'ensemble des organisations représentatives et les personnels auront l'occasion de vous le rappeler aussi le 2 février prochain, lors de la journée de grève DGFIP.

Comment pouvez-vous encore justifier de telles coupes dans les effectifs ? Le seul et unique but des multiples réorganisations et fusions (que nous subissons depuis des années), ce sont les suppressions d'emplois.

Le prétexte de la crise et de la dette publique a bon dos : les institutions financières et les intérêts des catégories des plus fortunés sont préservés. Cela se fait forcément au détriment des plus démunis et des agents de la Fonction Publique désignés comme la cause de tous les déficits.

Avec en plus, le gel des salaires pour 2011 et 2012, synonyme de dégradations des rémunérations, la smicardisation des agents de la Fonction Publique, la hausse des cotisations retraites.

Et pour nous, c'est la double peine avec les suppressions d'emplois synonymes d'aggravation des conditions de travail.

Aujourd'hui, vous nous présentez 95 suppressions d'emplois à la DRFIP Nord pour 2012 sans état d'âme !!!

Les prélèvements au titre des gains de productivité sont le reflet de la méconnaissance de la réalité et la conséquence directe de la souffrance des agents dans les services.

Ces suppressions d'emplois ont en fait, des conséquences désastreuses pour l'exercice des missions de la DGFIP et les conditions de travail : elles interviennent alors que la charge de travail augmente dans tous les services et elles se traduisent par une très forte hausse (plus d'un tiers) de la charge de travail par agent.

Par exemple, dans vos documents, vous ciblez la fiscalité des particuliers : la réalité contredit les objectifs et les analyses de la direction : Télé-IR engendre une charge de travail supplémentaire (questions, réception physique et téléphonique, contentieux, gracieux, contrôle...).

Vous ciblez également la fiscalité des professionnels, en invoquant, notamment, les téléprocédures ; dans la réalité, celles-ci génèrent une masse de travail supplémentaire non quantifiée, chronophage et inévitable

Sur le contrôle fiscal et patrimonial, à l'heure où les Finances Publiques sont au plus bas, et la fraude fiscale estimée à plusieurs dizaines de milliards d'euros, chaque année, est-il concevable de supprimer des emplois dans ce domaine ?

Sur les géomètres, encore une absurdité au moment où une révision foncière est annoncée.

Sur la filière gestion publique, comment assumer au mieux nos missions auprès des ordonnateurs, notamment avec la nouvelle offre de service, alors que à minima 14 suppressions d'emplois sont encore prévues (9 dans les postes communaux et 5 dans les postes hospitaliers).

Le Contrôle Hiérarchisé des Dépenses (CHD) présenté comme un outil de gain de productivité, n'est en fait qu'un alibi pour les suppressions d'emplois et dégrade la qualité de service.

Au moment où les missions envers les collectivités locales sont laissées en friche (l'actif, le suivi des emprunts notamment sensibles, qualité comptable...), c'est bien de créations d'emplois dont il faut parler.

Enfin, vous proposez plus d'un quart des suppressions d'emplois en 2012 dans les services de Direction : les conséquences seront multiples à l'heure où les services du pôle transverse sont déjà débordés : moins de

soutien au réseau, moins de réponses aux besoins des collègues, ...etc

Par ailleurs, la diffusion aux chefs de service des informations concernant ce CTL et sur le site Ulysse 59 avant le Comité Technique augure mal du changement de cette nouvelle instance issue de la loi de rénovation du dialogue social du 5 juillet 2010 et destinée à faciliter un dialogue social « responsabilisant ». Les parties prenantes du dialogue devaient être celles qui ont expertise et autorité sur les questions examinées.

De plus, les documents préparatoires à ce CT sont incomplets : de nombreuses questions restent en suspend : la localisation des emplois supprimés aux Domaines, des huissiers, en Direction et recettes des Finances...

Vous avez compris après ces remarques que l'ensemble des organisations syndicales présentes ce jour voteront unanimement contre vos propositions en matière de suppressions d'emplois.

Il vous reste, comme l'autorise les nouvelles règles de fonctionnement des CT, à nous présenter des nouvelles propositions conformes à l'intérêt des agents et au maintien et développement des missions dévolues à la DGFIP qui passent par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de postes.